



## RAID UNSS CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018

### REGLEMENT

#### Présentation :

Le **Raid UNSS 71 - Conseil Départemental** se déroule depuis 2001 en Saône et Loire et s'adresse aux Associations Sportives des collèges qui proposent à leurs élèves une activité sportive de pleine nature. Plus de deux cents cinquante élèves s'y préparent chaque année au cours des journées communes d'initiation sur les différentes activités proposées. Quatre activités constituent la base de notre travail : Course d'Orientation, VTT, Kayak et Escalade.

Pour cette **18<sup>ème</sup> édition** les AS concernées se retrouveront **sur**

#### Objectifs :

Le Raid est à l'échelle de l'élève une aventure **sportive** mais aussi **culturelle** et **humaine**. Ces trois dimensions étroitement liées sont présentes dans l'esprit des organisateurs de la conception à la réalisation du projet.

#### Aventure Sportive :

Il s'agit avant tout de **finaliser une année de préparation** sur différentes Activités Physiques de Pleine Nature (C.O, VTT, Kayak, Escalade).

Le Raid n'a pas de finalité compétitive, l'objectif pour les équipes participantes est de **relever un défi**, celui d'aller au bout.

#### Aventure Culturelle :

Ce raid est réalisable grâce au partenariat entre le Conseil départemental et l'UNSS. Il permet de faire découvrir aux élèves de Saône et Loire leur département en mettant en avant la variété des paysages naturels de la Bourgogne du sud ceci au cours des journées préparatoires.

L'éducation à l'environnement passe par cette découverte et est présente dans l'esprit des organisateurs durant toute la préparation de ce projet.

#### Aventure Humaine :

Les équipes gardent une part importante d'autonomie en matière de restauration (menus, confection des repas...) ainsi que pour l'organisation du campement (matériel de camping...) Cette vie en camps permet aux élèves d'accéder à cette autonomie, mais aussi à la responsabilité et à l'entraide.

La rencontre avec les équipes des différents établissements, source de découverte, est souvent riche d'échanges.

## Conditions de participation :

1. Etre présent à la première réunion d'information et d'organisation des journées communes de préparation.
2. **260** sera le nombre maxi pour la participation des élèves. (Avec une tolérance en fonction de la configuration du raid et du matériel disponible).
3. Il est convenu qu'une AS qui participe et qui répond aux exigences de la sélection peut **librement inscrire jusqu'à 18 élèves**. (plus si le total maxi n'est pas atteint)
4. Si plus de 260 élèves souhaitent participer, **la sélection des équipes se fera en fonction du niveau de préparation des élèves au raid**. (Nombres de journées préparatoires programmées, participation aux compétitions départementale et ceci à la discrétion de notre directrice départementale.)

### Préparation minimale :

1. pour participer les élèves doivent obligatoirement faire les cross (districts et départementaux).
2. ils doivent préparer au minimum un championnat départemental (VTT / CO / Triathlon/ Run & Bike ou Escalade).
3. ils doivent aussi être formés aux pré-requis des 4 activités avec un minimum de deux séances par activité.

### Important :

Le niveau de préparation au raid sera évalué avec la mise en place de critères spécifiques inscrits dans ce même règlement suite à la réflexion engagée lors des réunions.

## Pour l'enseignant organisateur :

Tous les enseignants engageant des équipes sur le Raid acceptent les points suivants :

1. L'enseignant d'EPS responsable du groupe est le seul juge de l'adéquation entre le niveau de ses élèves et de la difficulté des activités programmées. (C'est lui qui décide de faire ou de ne pas faire !)
2. L'enseignant est responsable du niveau de qualification de son équipe d'encadrement : (professeur d'EPS ou adulte coopté, identifié dans le projet d'AS validé par le comité directeur de l'A.S.)
3. L'équipe doit être composée au minimum de deux cadres (présents sur les parcours aux côtés des élèves). Une personne supplémentaire est nécessaire pour assurer l'intendance.

Nous préconisons : 3 cadres pour 12 élèves et 4 cadres minimum pour 18 élèves.

4. L'équipe encadrante est responsable à tous moments de la sécurité de ses élèves et doit avoir en permanence une trousse de premiers secours et être en mesure de communiquer avec les secours (téléphones portables et radios si nécessaire.) Un véhicule accompagnateur est aussi un élément de sécurité (ravitaillement et communication).
5. L'enseignant s'engage à prendre connaissance de tous les détails de l'organisation en participant aux journées de préparation. Les responsabilités sont réparties entre tous les membres de l'encadrement.
6. Les parcours sur lesquels les élèves évoluent sont tracés sous la responsabilité d'un collègue compétent qui fait office de personne référente pour l'activité. Ils doivent avoir été préalablement repérés par les professeurs d'EPS encadrant leur AS. Plusieurs journées communes sont prévues à cet effet.
7. L'équipe sera entièrement autonome pour tout ce qui touche à l'alimentation (nourriture, boisson, récipients, vaisselle, sacs poubelle ...), au camping (toiles de tente, duvets, tapis de sol...), à la réparation et à l'entretien des VTT (matériel et chiffons) + boussoles.

## Pour l'élève :

1. Tous les élèves participant au Raid doivent être licenciés UNSS et ne présenter aucune contre-indication médicale ,ils doivent s'engager à suivre le programme de préparation prévu par l'enseignant organisateur et responsable de l'AS RAID.
2. La participation au Raid implique un savoir-faire minimum dans les quatre APSA programmées : voir détail en annexe.
3. Les élèves doivent être capables de s'immerger et de nager 50 m minimum (Certificat de Natation)
4. L'enseignant doit lui-même juger de la capacité de l'élève à vivre le Raid (endurance, volonté, sociabilité...)
5. Financièrement : l'implication importante du Conseil Général permet aux AS de proposer ce projet (journées préparatoires plus le Raid) en le rendant accessible à tous : Voir règlement financier

**Les savoir-faire décrits ci-après sont à exiger des collégiens qui participeront au raid UNSS/CONSEIL DEPARTEMENTAL et doivent être travaillés lors des journées préparatoires.**

## Savoir-faire minimum par discipline

Course d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Faire et terminer le cross de district ou départemental.</b></li> <li>- <b>Analyser une légende et lire les détails d'une carte d'orientation ou carte IGN, en identifier les dangers pour les éviter</b></li> <li>- <b>Utiliser une boussole pour orienter une carte</b></li> <li>- <b>Utiliser une boussole pour faire une visée, trouver un azimut</b></li> </ul>
VTT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Utilisation rationnelle des vitesses et des freins pour évoluer en sécurité et préserver le matériel</b></li> <li>- <b>Réparations de base (chaîne, freins, réglage des vitesses, crevaisons) avant et entretien après l'activité</b></li> <li>- <b>Position sur le VTT (de descente et de freinage d'urgence)</b></li> <li>- <b>Réglage d'un casque</b></li> <li>- <b>Gestion de la distance de sécurité en fonction du relief</b></li> </ul>
Canoë Kayak	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Savoir nager 50 m et avoir une aisance sub-aquatique</b></li> <li>- <b>Savoir embarquer, s'arrêter, débarquer, vider le bateau sur une rivière avec des passages de type classe 2</b></li> <li>- <b>Manier le bateau dans toutes les directions, aller droit sur une rivière avec des passages de type classe 2</b></li> <li>- <b>Dessalage et récupération du matériel</b></li> </ul>
Escalade et parcours acrobatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place du baudrier</b></li> <li>- <b>Nœud d'encordement en huit avec nœud d'arrêt au baudrier</b></li> <li>- <b>Assurer un grimpeur en moulinette avec un huit et contre assurer avec vigilance</b></li> <li>- <b>Faire un rappel</b></li> <li>- <b>Assurer un grimpeur descendant en rappel</b></li> <li>- <b>Savoir utiliser une double longe avec amortisseur de choc et mousquetons de sécurité attachés au baudrier sur un parcours de type via corda, via ferrata ou accro branche</b></li> <li>- <b>Savoir attacher et régler un casque</b></li> </ul>

## REGLEMENT FINANCIER

### Prêt du matériel pour l'organisation :

Pour organiser le raid et les journées préparatoires, nous avons besoin d'utiliser le matériel de certaines AS. Afin de contribuer à l'entretien et au renouvellement de ce matériel, nous appliquerons les forfaits suivants. Les remboursements seront faits par le budget RAID sur envoi des factures d'entretien ou de notification de prêt pour 2 journées maximum à l'AS de l'établissement prêteur.

**Escalade** : valable aussi pour la semaine du RAID

Corde : 2€ par jour.

Baudrier : 0.5€ par jour

Casque : 0.5€ par jour.

**Kayak** :

Un établissement ayant en dépôt les kayaks de l'UNSS amène gracieusement en plus si nécessaire ses Kayaks pour le RAID

Gilet + pagaie : 1€

**VTT** : Entretien remboursable sur présentation de facture.

VTT : 6€ par journée.

VTT : 18 € pour le RAID

RACHAT des VTT par une AS : 70 € qui rentre dans le budget RAID de l'année.

### DEPLACEMENT 2018 :

Les déplacements sur le lieu du RAID seront pris en charge par la MUTUALISATION

Les déplacements sur les lieux des entraînements seront pris en charge par le budget RAID à hauteur de 4 par AS, vous regrouper le plus possible pour ces journées.

## ENGAGEMENTS

Les équipes doivent s'engager fermement à la première réunion en versant un acompte de **10€** par élève (Cette somme est conservée en cas de désistement sauf cas de certificat médical). Le solde doit être versé au plus tard **lors de la dernière journée commune de préparation.**

### TARIFS 2018 :

Il y a deux tarifs un avec et un sans VTT

**Tarifs 2018** : **34 €** avec VTT, **28 €** sans location de VTT.

Chaque AS est libre de son budget restauration.

Ce document doit être porté à la connaissance du chef d'établissement président de l'AS

J'atteste avoir pris connaissance de toutes les informations de ce présent règlement et être en accord avec les principes énoncés.

Fait à .....Signature

## Précision BUDGET :

Votre budget se constitue de la sorte  
Ce qu'on appelle le BUDGET RAID

RECETTES prévisibles		DEPENSES à prévoir	
Conseil départemental	<b>8000€</b>	CAMPING Toilette Chambre froide	
Conseil départemental	30% des dépenses en VTT tous les 3 ans Fait en 2016	PREPA RAID	
Conseil départemental	30% des dépenses petits matériel de sécurité tous les 3 ans Fait en 2014	ACHAT VTT	
CNDS	<b>500 €</b> sur demande du SD	Autres dépenses BE VISITE ect	
La participation des AS	<b>34 €</b> si vous utilisez les VTT du RAID <b>28€</b> si vous avez les vôtres	ENTRETIEN des VTT Achat de matériels et prêts par les AS	
VENTE DE VTT aux AS	<b>70€</b> par VTT racheté	NAVETTES sur place	
		Tee shirt	
Reliquat 2017	<b>Ramené à 0</b>	REMB déplacements des organisateurs pour les réunions	
		REMB des véhicules des organisateurs pour la semaine du RAID Conditions :	

La participation du service départemental

Tee shirt demandé au conseil départemental	300 tee shirt
Les transports sur le lieu du RAID	mutualisation
Le vin d'honneur	Pour 320 personnes

## RECAPITULATIF REGLEMENT FINANCIER

### REGLEMENT FINANCIER RAID 2018

\* Les déplacements des élèves sur le lieu du séjour sont pris en place **sur le budget du département MUTUALISATION**

\* **Les déplacements aux entraînements préparatoires sont pris sur le budget RAID à hauteur de 4 pour les AS qui en ont besoin. Les entraînements supplémentaires sont aux Frais de l'AS .**

\* Le budget entretien des VTT du SD est maintenu à 18€ par VTT UNSS emmené au RAID, avec présentation obligatoire de facture.

\* Les VTT des établissements prêtés pour les journées d'entraînement peuvent être réparés pour un montant de 6€ par VTT **et ceci pour deux journées maximum et sur présentation de facture.**

\*Le matériel prêté par les AS pour la semaine du RAID est dédommagé par jour à hauteur de 0,50 € les baudriers, les casques, 1€ le gilet avec la pagaie, 2€ la corde (Fiche en ANNEXE)

\* L'argent des VTT rachetés par les AS **sera crédité sur le budget 2018 projet de 10 VTT à acheter dont 5 en JANVIER et 5 en SEPTEMBRE.**

\*Les arrhes de 10 € par élève doivent être versées au plus tard au tracage de mars. En cas de désistement les arrhes ne seront pas rendues.

\*Le montant de la part élève demandée par le SD est de **34 €** si vous avez besoin de VTT **28 €** si vous avez vos VTT

\*Les remboursements des déplacements PROFS pour les réunions préparatoires sont de 0,20€ par km

\*Les remboursements des déplacements PROFS pour le RAID si le véhicule perso est nécessaire pour emmener les Kayak supplémentaires sont de 0,30 € par km

\*Le montant de la part élève réclamée par chaque AS pour son fonctionnement propre est libre à l'AS **elle est estimée à 35€ par élèves pour mes subventions**

**\*Les véhicules de location pour emmener votre matériel sur le RAID sont à la charge des AS**